

Question :

Dans la région du grand Sahara, il arrive que le mois sacré du Ramadan coïncide avec la saison d'été et que les gens aient du mal à jeûner.

Il se peut même que cela leur soit impossible et cela se renouvelle durant plusieurs années.

Comment doivent-ils faire pour jeûner ?

Que doivent faire ceux qui ne peuvent ni jeûner ni donner de la nourriture en compensation ?

Réponse :

Lorsque le mois de Ramadan arrive, il est obligatoire à tout musulman responsable, résidant et en bonne santé, d'observer le jeûne de ce mois.

Allah (عز وجل) a dit:

Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours.

[Sourate 2 verset 185]

Donc, le jeûne est obligatoire même si le temps est chaud car le jeûne du mois de Ramadan est un des piliers de l'Islam.

Quant à celui qui jeûne mais qui est pris d'une soif intense au point qu'il craigne de périr, il doit interrompre son jeûne en absorbant ce qui lui permettra de rester en vie, puis s'abstenir d'avalier quoique ce soit d'autre et de rattraper ce jour à un autre moment.

Et Allah est plus savant.

Qu'Allah vous accorde la réussite et prière et salut sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Membre	Membre	Membre	Président
Bakr Abou Zayd	`Abd-Al-`Azîz Al Ach-Chaykh	Sâlih Al-Fouzân	`Abd-Allah ibn Ghoudayân	`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

